

Berne, le 11 juin 2018
Communiqué de presse

Oui au vote électronique, mais la sécurité avant tout !

Deux parlementaires et un expert en sécurité demandent une démarche réfléchie dans l'introduction généralisée du vote électronique

Des essais en matière de vote électronique sont actuellement en cours dans différents cantons, en même temps qu'augmentent les préoccupations portant sur la sécurité. Le conseiller aux Etats Damian Müller, le conseiller national Marcel Dobler et l'expert en sécurité, Dr. Stefan Frei de l'EPF sont unanimes : « Nous nous opposons à une interdiction générale en matière de technologie, et nous sommes par ailleurs également contre un transfert sournois des essais vers la norme, comme le stipulent aujourd'hui les ordonnances et la Chancellerie fédérale ». Tous trois demandent des limites bien définies et que le Conseil fédéral ne soit pas le seul compétent en la matière.

Voter est un élément essentiel de notre système de démocratie directe et il est logique que le vote électronique devienne à l'avenir une importante composante du e-Government. Mais la Suisse n'en est pas encore là. Le vote électronique est évoqué par la Confédération et les cantons depuis l'an 2000 déjà. Des tests et des projets pilotes sont en cours et doivent encore être développés. Tandis que les opposants en exigent l'abandon complet, les partisans du vote électronique l'idéalisent et en demandent son introduction à travers toute la Suisse et au plus vite. Force est de constater – et c'est bien malheureux – que personne ne mentionne de solutions efficaces, de données réelles ou encore la robustesse du système, ni même des scénarios d'attaque. Afin d'en démontrer les dangers, Dr. Stefan Frei, expert en sécurité et professeur en cybersécurité à l'EPF, a développé un « simulateur d'attaques » permettant de révéler les conséquences d'une attaque dirigée contre le vote électronique. Le simulateur indique quel résultat de votation de ces 20 dernières années aurait basculé si certains votes avaient été manipulés. Au vu de ces résultats, le conseiller aux Etats Damian Müller et le conseiller national Marcel Dobler demandent, au travers d'une intervention parlementaire, une limitation de la phase test pour le vote électronique. Ils y formulent quatre demandes concrètes concernant les tests en matière d'e-voting en Suisse.

Limiter le vote électronique à 30% par canton

Le calendrier officiel concernant le vote électronique stipule que le pourcentage de vote électronique dans les cantons pourrait passer de 30 à 50%, pour autant que la vérifiabilité universelle soit garantie. Les votes des Suisses de l'étranger doivent encore être ajoutés à cette proportion. Proposer le vote électronique à plus de la moitié des électeurs n'est en rien une phase test : il s'agit plutôt d'un transfert sournois des essais vers la norme. C'est pour cette raison que les suffrages par vote électronique doivent être limités à 30% de l'électorat par canton.

Limiter le vote électronique aux 2/3 des cantons

L'e-voting ne devrait être instauré que dans maximum deux tiers des cantons ou demi-cantons. Ceci permettrait de réduire la probabilité que la majorité des cantons ne soit influencée lors de votations sur des initiatives populaires ou référendums obligatoires et permettrait une étude croisée des résultats obtenus entre les cantons sans e-voting.

Au minimum deux systèmes de vote électronique sur le terrain

Comme pour les essais pilotes, il est obligatoire que deux systèmes soient au minimum en place à l'échelle nationale – un système par canton, mais deux systèmes séparés répartis à travers les cantons. Augmenter le nombre de systèmes assure une sécurité supplémentaire, puisqu'elle permet de réduire la probabilité qu'une manipulation ne soit menée.

Un contrôle de plausibilité statistique nécessaire

Les cantons qui introduisent l'e-voting doivent s'assurer que la probabilité des résultats, et particulièrement ceux du vote électronique soit contrôlée par une procédure statistique. Si par exemple les résultats diffèrent à plus de 20% des résultats obtenus par voie postale, un examen complémentaire serait alors nécessaire.

Lien vers le simulateur de vote électronique : <https://www.evotesim.ch>

Contacts

Marcel Dobler, conseiller national SG et entrepreneur, marcel.dobler@parl.ch, 078 648 48 26
Dr. Stefan Frei, expert en cybersécurité et professeur à l'EPF, frei@techzoom.net, 079 222 99 22
Damian Müller, conseiller aux Etats LU, damian.mueller@parl.ch, 079 569 09 39